

## **Votes nominatifs sur les motions**

*Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).*

*Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.*

### **VOTES :**

1. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de :

- M. Daniel Senesael (PS) à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable sur « une transition environnementale juste » (n°40)  
(développée en réunion publique de la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société du 27 mai 2015)

Deux motions ont été déposées (MOT 54 040/001)

- une motion de recommandation par Daniel Senesael (PS)
- une motion pure et simple par Valerie Van Peel (N-VA), Luc Gustin (MR), Dirk Janssens (Open VLD) et Damien Thiéry (MR)

La motion pure et simple est adoptée par 79 voix contre 58

2. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- Mme Karine Lalieux (PS) au premier ministre sur « la position du gouvernement relative aux informations dissimulées par la ministre de l'Énergie lors des débats parlementaires relatifs à la prolongation des réacteurs nucléaires de Doel 1 et 2 » (n°41)
- M. Michel de Lamotte (cdH) au premier ministre sur « la prolongation de Doel 1 et 2 » (n°42)
- M. Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen) au premier ministre sur « l'impasse dans laquelle se trouve le dossier de l'énergie et la manière dont il est géré par la ministre de l'Énergie » (n°44)
- M. Johan Vande Lanotte (sp.a) au premier ministre sur « l'approche de la ministre de l'Énergie en ce qui concerne la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires » (n°45)

- M. Raoul Hedebouw (PTB-GO !) au premier ministre sur « le dossier de l'énergie nucléaire » (n°49)
- M. Kristof Calvo (Ecolo-Groen) au premier ministre sur « la manière dont fonctionne la ministre de l'Énergie et le suivi de la sécurité d'approvisionnement » (n°47)  
(développées en séance plénière du 28 mai 2015)

Trois motions ont été déposées (MOT 54 041/001)

- une motion de recommandation par Karine Lalieux (PS), Raoul Hedebouw (PTB-GO !) et Johan Vande Lanotte (sp.a)
- une motion de recommandation par Catherine Fonck (cdH), Isabelle Poncelet (cdH), Christian Brotcorne (cdH), Georges Dallemagne (cdH), Michel de Lamotte (cdH), Francis Delpérée (cdH) et Benoît Dispa (cdH)
- une motion pure et simple par Patrick Dewael (MR), Servais Verherstraeten (CD&V), Hendrik Vuye (N-VA) et Denis Ducarme (MR)

La motion pure et simple est adoptée par 79 voix contre 58